

COMMUNE DE SAINT PARES AUX TERTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux Mil vingt,

Le mardi 3 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socioculturelle Deterre Chevalier en séance à huis clos compte tenu de la crise sanitaire Covid 19, sous la présidence de Monsieur Jack HIRTZIG, Maire.

Etaient présents : Jack HIRTZIG, Adrien NIEUWMUNSTER, Régine MERRAD, Philippe LECLERCQ, Magali CHABROL, Maire-Adjoints, Jean-François GIRARDIN, Pascal DAUTREVAUX, Denis MARTZEL, Isabelle DUMANGE, Géry MIRAT, Arnaud POMAREDE, Maryse PETIT, Joël FRANCOIS, Jean-Charles BAYOL, Ludovic CRETE, Anthony BUONANNO, Nathalie CARTIER, Laurent PINEAU, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés représentés :

Stéphanie CAROUGEAT par Philippe LECLERCQ
Christel WILMES par Jack HIRTZIG
Nelli BALIKIAN par Adrien NIEUWMUNSTER

Absents excusés non représentés :

Lucien SPILMANN, Marie-Laurence MOREAU

DATE DE LA CONVOCATION : 27 OCTOBRE 2020

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION AUX ELUS : 27 OCTOBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE : 27 OCTOBRE 2020

Anthony BUONANNO a été désigné secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 18 + 3 pouvoirs

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de recours au huis clos pour cette séance du conseil municipal, eu égard à la situation de crise sanitaire Covid 19.

RESPECTE une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire géographie assassiné à Conflans Sainte Honorine et aux victimes des attentats de Nice.

ACCUEILLE les nouveaux élus : Mesdames WILMES Christel, CARTIER Nathalie, Messieurs BUONANNO Anthony et PINEAU Laurent qui remplacent les élus démissionnaires : Mmes VALENTIN Magali, BOURCEREAU Raymonde, FRANCOIS Elisabeth et Mr MONSSUS Jean-Claude.

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 6 octobre 2020.

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner, les concessions délivrées dans le cimetière, ainsi que les remboursements de sinistres par notre assurance.

DECIDE de se prononcer contre le maintien dans ses fonctions de Monsieur Lucien SPILMANN, 1^{er} adjoint. Vote du Conseil Municipal : 4 abstentions, 2 contre, 15 pour.

DECIDE de se prononcer contre le maintien dans ses fonctions de Madame Marie-Laurence MOREAU, 2^{ème} adjoint. Vote du Conseil Municipal : 5 absentions, 2 contre, 14 pour.

DECIDE de maintenir à six le nombre d'adjoints, de pourvoir au remplacement des adjoints non maintenus en fonction, et de redéfinir les rangs occupés par les adjoints comme suit :

- Mr Adrien NIEUWMUNSTER, actuellement troisième adjoint, devient premier adjoint ;
- Mme Régine MERRAD, actuelle quatrième adjointe, devient deuxième adjointe ;
- le poste de 3^{ème} adjoint sera pourvu par élection au poste d'adjoint d'un conseiller municipal de sexe masculin ;
- Mme Magali CHABROL, actuelle sixième adjointe, devient quatrième adjointe ;
- Mr Philippe LECLERCQ reste à son poste de cinquième adjoint ;
- le poste de 6^{ème} adjoint sera pourvu par élection au poste d'adjoint d'une conseillère municipale de sexe féminin.

ELIT au poste de 3^{ème} adjoint Monsieur Pascal DAUTREVAUX (vote du CM : 20 pour et 1 blanc) ;

ELIT au poste de 6^{ème} adjoint Madame Maryse PETIT (vote du CM : 20 pour et 1 blanc).

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal.

DECIDE de recruter un agent contractuel au grade d'attaché territorial, à raison de 9/35^{ème} pour les mois de novembre et décembre 2020.

AUTORISE le Maire à signer une convention de partenariat relative au réseau de bibliothèques ainsi qu'une convention de mise à disposition de progiciel lié au réseau de bibliothèques sur le territoire de Troyes Champagne Métropole.

ACCORDE un don de 500 € à l'association des Maires des Alpes Maritimes afin d'aider les communes sinistrées des Alpes Maritimes suite au passage de la tempête Alex.

AUTORISE le Maire à signer un avenant à la convention de viabilité hivernale avec Troyes Champagne Métropole.

DEFINIT les tarifs et modalités du séjour à la Bresse organisé dans le cadre des accueils de loisirs des vacances de mars 2021. Les tarifs sont arrêtés selon 3 tranches de quotients familiaux et se situent entre 184 et 265 € pour les familles patrociennes et entre 266 et 383 € pour les familles non patrociennes.

DESIGNE Monsieur Laurent PINEAU comme membre du CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Madame VALENTIN Magali, conseillère municipale ayant démissionné.

ARRETE la longueur de la voirie communale à 21 942 mètres.

ADOpte l'avenant N° 3 du lot N° 2 Terrassements Généraux-VRD pour un montant de 4 056,04 € pour permettre de réaliser les travaux supplémentaires engendrés par la décision d'abaissement du bâtiment périscolaire.

Questions diverses :

- Mr LECLERCQ donne des informations sur le chantier de construction du bâtiment périscolaire et sur son état d'avancement.
- Mme PETIT explique la problématique relative aux tilleuls concernant le chantier de la rue Edme Denizot.
- Mr FRANCOIS interroge sur la distribution du colis aux aînés en raison de la crise sanitaire Covid 19.
- La boîte à livres est fermée en raison de la crise sanitaire. Un service de portage de livres est mis en place pour les personnes âgées et/ou handicapées. Un système de rendez vous est mis en place à la bibliothèque municipale.

Séance close à 20 heures 30.

LE MAIRE,

Jack HIRTZIG